

**RESULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE
DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

ERQUY

Délégation Départementale des Côtes d'Armor
Département Santé-environnement

Saint Briec, le 28 octobre 2024

LTM - ERQUY HENANBIHEN PLURIEN

(0741)

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	lundi 14 octobre 2024 à 09h03
		02200236062		par :	LABO
Installation	UDI	000383	ERQUY RESEAU BAS (BOURG-PORT)	Type visite :	D2
Point de surveillance	S	0000000689T	VILLAGE DE CAROUAL	Motif :	CONTRÔLE SANITAIRE PLOMB, CUIVRE ET NICKEL DANS LES EDCH
Localisation exacte	CIMETIERE				
Désinfection	Non				

Mesures in situ :	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	16 °C				25,00

ANALYSE PAR : LABOCEA - Site de Ploufragan 2202

(Zoopôle, 7 rue du Sabot BP 54-22440 PLOUFRAGAN Tél : 02 96 01 37 22 Fax 02 96 01 37 50 Responsable : Mme P. RIOU)

Type d'analyse : D2MTX (Code SISE : 00233678)	Dossier : 241011107521011	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Résultats				
Cuivre	0,025 mg/L		2,00		1,00
Nickel	3,5 µg/L		20,00		
Plomb	18 µg/L		10,00		
PARAMETRES COMPLEMENTAIRES	Résultats	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Dispo. intérieur traitement	0 qualitatif				

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement 00236062)

Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité et conforme aux références de qualité. Les analyses réalisées mettent en évidence une teneur en plomb supérieure à la limite de qualité fixée à 10µg/l. Compte tenu de l'influence de la nature des réseaux (réseau intérieur et/ou branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution publique mais uniquement de ce lieu. Compte tenu des résultats observés, la présence de canalisations en plomb est très probable dans le réseau de distribution (privatif ou public), il convient de procéder à une enquête. A terme, seul l'enlèvement de toute canalisation en plomb permettra de garantir le respect des exigences réglementaires à venir pour le plomb dans les eaux de consommation. Dans l'attente de tels travaux, il convient de laisser couler abondamment l'eau avant tout emploi pour la consommation (après rinçage de l'eau ayant été en contact prolongé avec des parties de canalisations en plomb).